

Report de date pour la deuxieme fois

Par talika, le 06/05/2013 à 16:15

Rebonjour

J ai appelé mon avocate pour lui formuler que j allais refuser un report de date demandé par mon ex employeur à l audience de demain.

Celle ci s est mise en colère, me menaçant que si je faisais cela, elle ne se déplacerait pas demain et que si je n étais pas contente elle me rendrait mon dossier. Petite réflexion que mon affaire lui prenais des heures et ne lui rapporté rien financièrement puisque j ai eu droit à l aide juridictionnel

J ai I impression quelle est plus pour la partie adverse. A chaque report de date, I avocate perçoit des honoraires de la part de I aide juridictionnel?

Puis je quand même m opposer à un report?

Par alterego, le 06/05/2013 à 16:30

Bonjour,

S'opposer à un report sollicité par l'adversaire (votre avocat ou vous) n'interdit pas au Conseil d'accéder à cette requête.

Vu les dates dont vous nous faites part, le délai n'a rien d'anormal tant les Prud'hommes sont encombrés.

Cordialement